



## Compte-rendu du Comité Technique de la Gendarmerie Nationale (CTGN) du 7 juin 2016

Étaient présents pour le **SNPC/FO** :

**Titulaires** : M.M CAUQUIL, LACOSTE, MESNIER, CAMUZEUX et SANCHEZ.  
**Suppléant** : M. CAPRON

La CGT est absente pour ce CT de juin 2016.

### Points soumis à avis

#### 1.1 Approbation du procès verbal du CT-GN du 17 mars 2016

**6 votes pour et 2 abstentions CFDT et SNAPATSI**

#### 1.2 Arrêté portant création du commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire (CoSSeN)

Le CoSSeN qui relèvera directement du directeur général de la gendarmerie nationale sera créé au 01/09/2016. Son implantation est retenue au fort de Charenton à Maisons-Alfort. 25 personnels civils seront recrutés dans cette structure qui sera composée au total de 77 ETP.

Le **SNPC/FO** remarque qu'aucune présentation de cette nouvelle unité n'a été réalisée par la DGGN en amont avec les organisations syndicales. Au cours des réunions préparatoires aux CAPN de mobilités, le **SNPC/FO** a découvert le CoSSeN. Le **SNPC/FO** dénonce que le fait de ne pas avoir connaissance de la création de nouvelles structures peut être préjudiciable lors de ces réunions.

Le **SNPC/FO** demande alors si la cible de 5070 postes de personnels civils (PC) en gendarmerie va être augmentée du fait des créations du CoSSeN et de l'école de Dijon. Le général Molowa répond que ces recrutements restent sous plafond donc la cible de 5070 PC ne sera pas modifiée pour les transformations de postes 2016/2019. Le CHSCT sera rattaché à celui de la région Ile-de-France.

**8 votes pour**

### **1.3 Arrêté fixant la date et les modalités de l'élection au CHSCT de l'école de Dijon**

La date du scrutin est fixée au 3 novembre 2016, 4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants sont retenus. Le vote aura lieu à l'urne sur sigle.

Le **SNPC/FO** demande quel sera l'effectif à la date de l'élection pour être certain qu'il y ait une bonne représentativité de personnels civils au moment du scrutin. La DG confirme qu'environ 50 agents seront affectés à cette date.

**8 votes pour**

### **1.4 Bilan de la campagne apprentissage 2015**

Le DRH/MININT reconnaît un bilan très positif avec ces 115 contrats signés pour le périmètre gendarmerie.

Le **SNPC/FO** refuse toute main d'œuvre facile en utilisant les apprentis comme « bouche-trou » et rappelle que les maîtres d'apprentissage doivent être volontaires pour ce tutorat. Au niveau Master 1 ou 2 les contrats en alternance avec des entreprises doivent être plus intéressants pour les jeunes étudiants.

Le DRH ne le pense pas au regard des nombreuses demandes de niveau Master.

**8 votes pour**

### **1.5 Modification des règlements intérieurs (RI) du temps de travail**

**8 votes favorables pour les RI suivants :**

- COMSOPGN
- RG Bretagne
- RG Limousin
- CPMGN

**7 votes favorables et 1 abstention CFDT pour les RI suivants :**

- CNICG
- RG Rhône-Alpes

**7 votes favorables et 1 abstention SNAPATSI pour le RI suivant :**

- Polynésie

## 1.6 Approbation du règlement intérieur de l'école de gendarmerie de Dijon

Ce RI standard permettra aux agents d'être reconnus sur CLEPSYDRE dès la création de l'école en septembre, il sera présenté au futur CHSCT en fin d'année 2016 pour y être amendé si nécessaire.

**8 votes pour**

### Communication

#### 2-1 Cartographie APST

Le **SNPC/FO** rappelle que le périmètre gendarmerie est mal servi en nombre de postes APST et s'appuie sur les données suivantes pour l'expliquer :

En préfectures 135 APST pour 2537 agents, soit 5,3 %

En police 36 APST pour 728 agents, soit 4,9 %

En gendarmerie 13 APST pour 724 agents, soit 1,8 %

Le DRH souligne qu'il n'existe pas de ratio concernant ces postes mais reste favorable à une augmentation pour notre périmètre, il ne peut cependant prendre d'engagement.

2-2 Création de la cellule d'aide aux blessés RAS

#### 2-3 Bilan social

Les documents sont en phase finale d'élaboration et prochainement diffusés.

#### 2-4 Premier bilan des CAP de printemps

	Postes souhaités	Postes pourvus	Postes non pourvus
A administratifs	51	34	17
B administratifs	94	79	15
C administratifs	140	120	20
A techniques	4	2	2
B techniques	19	2	17
C techniques	159	88	71
A SIC	13	6	7
B SIC	17	6	11

Le **SNPC/FO** a demandé s'il était possible de recenser les postes non pourvus et de voir ainsi les difficultés de recrutement (postes peu attractifs, localisation géographique....). Le général Molowa s'est engagé à établir cet état.

### **2-5 Point sur la convention de délégation de gestion des ouvriers de l'État**

Le 12 avril la convention a été présentée au CT/M et est actuellement au conseil d'état pour l'écriture et la validation du décret d'application.

### **2-6 Indemnités horaires pour travaux supplémentaires 2016.**

Ces directives sont déjà diffusées aux régions et les personnels doivent être avertis. Malheureusement le **SNPC/FO** déclare que la région Haute-Normandie semble particulièrement frileuse pour mettre ces directives en application et demande au major général d'intervenir. Le major général et le général Molowa s'engagent pour un rappel à l'ordre.

### **2-7 NBI**

Dans le cadre de la nouvelle bonification indiciaire, un projet de décret et deux projets d'arrêté ont été transmis au secrétariat général du ministère de l'intérieur afin qu'il les transmette au guichet unique du ministère des finances.

#### **I- Rappel du contexte :**

L'attribution de 2000 points de NBI pour les personnels civils de la gendarmerie nationale occupant des emplois comportant une responsabilité ou une technicité particulière est prévue depuis 2010.

Toutefois, faute d'élaboration d'un arrêté d'application, celle-ci n'a jamais été versée.

L'augmentation du niveau de responsabilité et la diversification des emplois des personnels civils a amené la gendarmerie à proposer la modification des textes réglementaires de 2010.

Ces propositions accompagnées d'un projet d'arrêté listant l'ensemble des emplois ouvrant droit à la NBI ont été transmises à la DRH du ministère de l'intérieur pour présentation au guichet unique, dans le strict respect de l'enveloppe des 2000 points.

Ces propositions visent à étendre l'attribution de la NBI aux personnels civils exerçant des fonctions comportant l'exercice d'une responsabilité ou d'une technicité particulière dans les domaines suivants :

- ressources humaines et gestion du personnel,
- scientifique et technique,
- budgétaire, financier et logistique,
- informatique,
- immobilier.

Au total, ce sont 165 emplois de fonctionnaires de catégories A, B et C qui sont proposés :

- 71 emplois de catégorie A ;
- 88 emplois de catégorie B ;
- 6 emplois de catégorie C.

Le nombre de points de NBI est situé dans une fourchette de 10 à 30 points en fonction des responsabilités exercées.

## **II – L'état d'avancement du dossier**

Les projets de décret et d'arrêtés ont été adressés au pré-guichet unique du ministère de l'intérieur puis validés par le secrétaire général du ministère de l'intérieur et envoyés au guichet unique du ministère des finances.

Le ministère appuie ce dossier pour qu'il soit traité en priorité au niveau du guichet unique pour qu'une entrée en vigueur soit possible le plus tôt possible

La gendarmerie nationale suit avec attention ce dossier et le **SNPC/FO** se satisfait de cette avancée pour les personnels civils de la gendarmerie car ce sujet était une de ses principales revendications.

### **2-6 Temps de travail**

*La mise en application des dernières modifications du logiciel « CLEPSYDRE » sera effective à compter du **1 septembre 2016**.*

## Questions diverses

### Réorganisation territoriale

Le major général ne souhaite pas, dans la mesure où les autres administrations ne « bougent » pas, engager une réforme suite à la réduction du nombre de régions (22 à 13). Pour lui il est prudent d'attendre.

### **Remarques *SNPC/FO*:**

- Les entretiens professionnels sont inexistantes à Rosny pour les agents du casernement.
- Les mécaniciens du CSAG 44 sont en surcharge de travail, le manque d'effectifs est conséquent. Le SNPC/FO demande à la DGGN d'avoir un regard attentif sur ce dossier
- A la Garde Républicaine des enquêtes administratives sont réalisées à l'encontre de personnels civils de manières abusives.



Syndicat National des Personnels Civils  
**FORCE OUVRIÈRE** de la gendarmerie